



REPUBLIQUE D'HAÏTI

UNIVERSITÉ D'ÉTAT D'HAÏTI

RECTORAT

SG/UEH 28637

Note du Rectorat sur la situation à l'École de Droit et des Sciences Economiques des Gonaïves (EDSEG)

Le Rectorat de l'Université d'État d'Haïti (RUEH) tient à rappeler à toutes celles et à tous ceux que la question intéresse que l'UEH est une institution indépendante et autonome suivant les dispositions de la Constitution de la République. La loi et les règlements octroient à son Office Central une fonction de régulation, de coordination et de supervision sur l'ensemble des entités qui sont sous sa responsabilité au niveau national.

À ce propos et d'un point de vue réglementaire, les Facultés et Écoles de Province relèvent de l'autorité de contrôle de l'UEH. Par ailleurs, il importe de rappeler que c'est l'UEH qui délivre les grades et les diplômes des étudiants formés dans ces écoles sur la base du mérite, de l'excellence académique et de normes dûment établies.

Ainsi, il paraît incompréhensible que certains acteurs, pour des motifs avoués ou inavouables, arrivent à penser que l'École de Droit et des Sciences Economiques des Gonaïves (EDSEG) pourrait faire exception à cette règle. Il est de notoriété publique que cette entité, jadis fleuron de l'UEH et des Gonaïves, fonctionne depuis un certain temps de manière asymétrique. L'EDSEG est en train de s'écrouler sous le poids de la mauvaise gouvernance, de dérives académiques inacceptables, de la gabegie administrative et financière, de la corruption généralisée, comme en témoignent des rapports alarmants émanant de plusieurs instances nationales.

Cette situation délétère exigeait une réponse adéquate du Rectorat. La mise sur pied de la Commission de réforme et de restructuration de l'EDSEG s'inscrit dans cette dynamique. Cette restructuration implique le respect des normes académiques élémentaires, la mise en œuvre des règlements généraux de l'UEH et des règlements internes de l'École, l'accession à sa tête de dirigeants compétents, honnêtes, intègres, déterminés à lui redonner ses lustres d'antan, entre autres.

Malheureusement, le refus systématique de certains acteurs du statu quo des Gonaïves de collaborer pour changer l'ordre des choses et l'aggravation des agissements malhonnêtes de la plupart de ceux-ci ont occasionné plusieurs effets dommageables et même regrettables. Il faut noter entre autres :

- Les actions pendantes contre les contrevenants par devant la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif ;
- Les instructions criminelles en cours par devant le Cabinet d'Instruction du Tribunal de Première Instance des Gonaïves pour des faits graves d'usurpation de titre et de corruption reprochés par l'ULCC aux acteurs du statut quo ante ;
- Ces agissements se révèlent d'autant plus dommageables lorsqu'ils empêchent les étudiants de la Communauté des Gonaïves en particulier, de l'Artibonite et du reste du pays en général, de bénéficier des services réguliers de cet établissement d'enseignement supérieur public illégalement occupé par des tenants du statu quo. Ce, malgré, les interventions répétées des personnes morales en charge de l'application du droit et de la distribution de la Justice, notamment le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire, l'Unité de Lutte Contre la Corruption, la Fédération des Barreaux d'Haïti.

En ces temps difficiles que connaît notre pays, où les déficits de l'Etat et les faiblesses du système judiciaire national permettent à des dirigeants illégaux de prendre en otage un établissement public, d'utiliser de manière indue le logo et le patronyme d'une institution d'Etat et d'hypothéquer l'avenir de milliers de jeunes en quête de savoir et d'enseignement supérieur, le Rectorat renouvelle ses félicitations et ses remerciements à toutes les instances nationales qui ont su assumer leurs responsabilités dans ce dossier.

Dans ce contexte, le Rectorat de l'Université d'État d'Haïti compte sur la bonne volonté, le dépassement de soi et la bonne foi de tout un chacun et sur leur sens de l'intérêt général pour l'aider dans la poursuite des mesures de redressement et de restructuration en cours.

Dans le même temps, le Rectorat continue d'offrir aux étudiants qui le souhaitent la possibilité de valoriser leurs années d'études et de valider leurs savoirs dans des conditions académiques acceptables tout en leur délivrant des documents académiques authentiques et valables.

Le RUEH demeure ouvert pour aborder la problématique de l'EDSEG avec tout interlocuteur compétent sur la base des normes académiques en vigueur, du respect de la loi, de l'éthique et des règlements, y compris ceux de l'Ecole elle-même.

Port-au-Prince, le 6 OCT. 2023



Rectorat de l'Université d'État d'Haïti